



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 084

Motion pour le maintien des centres d'exploitation routière

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_084-DE

Monsieur Benjamin SIMONS présente le rapport suivant.

Le territoire de Creuse Grand Sud est actuellement concerné par la fermeture de deux centres d'exploitation routière du Conseil départemental de la Creuse : celui de Gentioux et celui d'Aubusson, s'inscrivant dans une action de fermeture plus globale de cinq centres dans notre département.

Aubusson est la sous-préfecture de la Creuse. Elle se situe au carrefour de dix routes départementales (D941, D982, D942a, D993, D990, D990a, D59, D23, D18 et D17) qui irriguent tout le sud du département. Ces axes desservent directement le seul hôpital du sud creusois, plusieurs établissements scolaires dont le lycée général de l'arrondissement, un centre de secours et d'incendie, une gendarmerie et bien sûr la sous-préfecture.

Gentioux est un ancien chef-lieu de canton, située au croisement de la route départementale 992 qui relie Eymoutiers et Felletin, villes-portes du Parc Naturel Régional et désormais dernier axe lié à une desserte ferroviaire locale, et la route départementale 8, reliant Bourganeuf et La Courtine, via le Lac de Vassivière, site touristique emblématique. Qui plus est, ses routes sont situées en zone de montagne et soumises encore aujourd'hui aux frimas hivernaux (neige et verglas) plus de cinq mois par an.

Dans ce contexte, fermer les centres d'exploitation d'Aubusson, de Gentioux, de Châtelus-Malvaleix, de Bénévent l'Abbaye et de Chambon-sur-Voueize constitue donc une décision incompréhensible et profondément injuste pour la Creuse : celle-ci affaiblira la sécurité des usagers, leur accès aux services publics et renforcera d'autant plus l'inégalité entre les territoires, source d'un mécontentement dont nous sommes, élus communautaires, chaque jour les témoins dans nos territoires ruraux.

En choisissant de maintenir un centre tout en fermant ses deux voisins, l'exécutif départemental divise artificiellement les élu(e)s et les habitant(e)s de Creuse Grand Sud en conduisant ici une politique sans concertation avec les premiers concernés par ces décisions.

En conséquence, le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud, réuni le 25 septembre 2025 en séance plénière, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- **SE POSITIONNE** fermement pour le maintien des centres d'exploitation routière d'Aubusson, de Gentioux, de Châtelus-Malvaleix, de Bénévent l'Abbaye et de Chambon-sur-Voueize,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Creuse de revenir sur sa décision concernant la fermeture de ces centres d'exploitation routière en Creuse.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

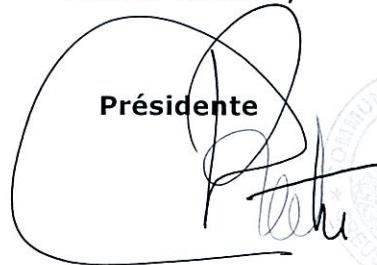
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



A handwritten signature of Valérie BERTIN is written over a large, roughly oval-shaped outline. To the right of the signature is a circular official seal with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" and "GRAND SUD" around the perimeter, and a central emblem.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_084-DE